

LE DIX-HUIT NOVEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN ONT ÉTÉ CONVOQUÉS MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX EN VUE DE LA RÉUNION QUI DEVAIT AVOIR LIEU LE VINGT-CINQ NOVEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

## SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

LE VINGT-CINQ NOVEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN, VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA MAIRIE DE QUINCAMPOIX SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC HERBET, MAIRE.

**ÉTAIENT PRESENTS** : Monsieur Éric HERBET, Monsieur Francis DURAN, Madame Valérie LOPEZ, Monsieur Régis LECLERC, Madame Valérie FAKIR, Monsieur André ROLLINI, Madame Fanny LEBRET, Monsieur Pascal CASSIAU, Madame Florence BLANCHET, Monsieur Rémi FOLLET, Madame Véronique CALLEWAERT, Monsieur Jean-Paul MINCKWITZ, Madame Emilie METAIS, Madame Véronique GOMES, Madame Gladys LEROY-TESTU, Monsieur Baptiste SIBBILLE, Monsieur Charles DOUILLET.

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur François BOUREL, Monsieur Jean-Luc BURGAN, Monsieur Charles ROUAS, Monsieur Nicolas PETIT.

**POUVOIR** : Madame Frédérique HOLLVILLE donne pouvoir à Madame Valérie LOPEZ, Madame Sandrine DESOUBRY donne pouvoir à Monsieur Francis DURAN.

**Constat est fait que les conditions de quorum sont remplies.**

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 03.**

**Monsieur Jean-Paul MINCKWITZ est nommé secrétaire de séance.**

### 1. PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 6 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

### 2. DECISIONS DU MAIRE

#### 2.1. Marchés Publics

N° de la décision	Objet décision	Tiers concerné / Bénéficiaire	Montant	Durée	Date d'effet
2021-016	Marché de contrat de maintenance de logiciel informatique	LOGIQ Systèmes - 240 rue François Gernelle - 84 120 PERTUIS	371,37 € HT par an	un an tacitement reconductible 3 fois	24-oct-21
2021-017	Passation d'un marché public d'audit et de maintenance Copieur - Avenant n°1	TOSHIBA REGION GRAND OUEST - Boulevard Industriel - BP 258 - 76305 SOTTEVILLE LES ROUEN	459,00 € HT par trimestre pour le loyer + coût copie	un an	07-nov-21
2021-018	Passation d'un marché de service	Associations AMF et maires de Seine-Maritime	600 € HT	1 journée	10-nov-21

N° de la décision	Objet décision	Tiers concerné / Bénéficiaire	Montant	Durée	Date d'effet
2021-019	Extension d'assurance du CLSH	GROUPAMA - Chemin de la Bretèque - 76230 BOIS GUILLAUME	45,11 € HT	Vacances d'automne	27-oct-21

Monsieur le Maire rappelle également qu'en matière de dépenses et de marchés publics, les membres du conseil municipal peuvent consulter en séance l'extrait des engagements comptables souscrits entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 17 novembre 2021.

## 2.2. Renonciation à l'exercice du droit de préemption

N°DIA	DATE DE RECEPTION	NOM ET ADRESSE DU DECLARANT	NOM ET ADRESSE PROPRIETAIRE	DESIGNATION DE LA PARCELLE			PRIX PROPOSE PAR LE PROPRIETAIRE	DECISION RENONCIATION DATE DE NOTIFICATION
07651721DIA026	08/09/2021	Me Dominique GRUEL Notaire à SOTTEVILLE LES ROUEN	HAMON Olivier et Evelyne 11 rés. la Carbonnière	AH 154	11 résidence la Carbonnière	816 m <sup>2</sup>	370 000 €	14/09/2021
07651721DIA027	17/09/2021	Me Olivier JOURDAIN 91 route de Paris 76240 LE MESNIL ESNARD	BASILLE Emmanuel 499 rue de la Bucaille	AH 213	495 rue de la Bucaille	1000 m <sup>2</sup>	425 000 €	04/10/2021
07651721DIA028	20/09/2021	Me Myriam BADI 1666 rue de la Haie 76230 BOIS-GUILLAUME	Consorts CHEVALIER 1541 rue de Cailly	AH 48	1541 rue de Cailly	1200 m <sup>2</sup>	240 000 €	06/10/2021
07651721DIA029	20/09/2021	Me Myriam BADI 1666 rue de la Haie 76230 BOIS-GUILLAUME	DENEUVE Alexie et Elodie 16 Le Clos Corneille	ZB 61 ZB 62	16 Le Clos Corneille	924 m <sup>2</sup>	510 000 €	06/10/2021
07651721DIA030	20/09/2021	Me Jean-Pierre DAMOURETTE, 7 grande rue CAILLY	HEBERT Françoise 161 rue aux Juifs	AH 57	161 rue aux Juifs	943 m <sup>2</sup>	190 800 €	04/10/2021
07651721DIA031	20/09/2021	Me Jean-Pierre DAMOURETTE, 7 grande rue CAILLY	TANNÉ Thérèse 1 Espace le Colombier appt 24	AK 321	1 Espace le Colombier appt 24	73,15 m <sup>2</sup>	230 000 €	04/10/2021

## 2.3. Concessions

Objet décision	Tiers concerné / Bénéficiaire	Montant	Durée	Date d'effet
Cimetière de la rue de Cailly – Concession collective n° 217	DENIS Raymond domicilié au 18 Rés. Charles Lindbergh 1 à QUINCAMPOIX	270,18 €	50 ans	30/09/2021
Cimetière de la rue de Cailly Columbarium Concession collective n° 35	COGNARD Marie-Thérèse domiciliée au 762 rue du Sud à QUINCAMPOIX	1567,08 €	50 ans	20/10/2021
Cimetière de la rue de Cailly Concession familiale n° 218	CARPENTIER Patrick domicilié au 740 route de la Mare aux Loups à QUINCAMPOIX	270,18 €	50 ans	25/10/2021

## 2.4. Autres informations

Monsieur le Maire informe également du démarrage de deux enquêtes publiques :

- Enquête publique portant sur la révision allégée du PLU de la commune : du lundi 13 décembre 2021, 9h00, au vendredi 14 janvier 2022, 18h00. Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Quincampoix aux jours et heures suivants :
  - le lundi 13 décembre 2021 de 9h00 à 12h00
  - le samedi 8 janvier 2022 de 9h00 à 12h00
  - le vendredi 14 janvier 2022 de 15h00 à 18h00
- Enquête publique portant sur l'élaboration d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur les bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec : du 13 décembre 2021 au 27 janvier 2022. Le Commissaire Enquêteur tiendra une permanence en mairie de Quincampoix le mardi 25 janvier 2022 de 9h00 à 12h00.

## 3. RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN

Lors de sa réunion du 11 octobre 2021, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a délibéré sur son rapport d'activité général pour 2020, puis son Président l'a transmis au maire de chaque commune membre.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.**

## 4. COMMUNAUTE DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN (CCICV) - RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Lors de sa réunion du 11 octobre 2021, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a délibéré sur le rapport 2020 portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, puis son Président l'a transmis au maire de chaque commune membre.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport joint dresse un bilan du fonctionnement du service de la communauté de communes Inter Caux Vexin en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers, qui est intégralement assuré par l'établissement public de coopération intercommunale depuis le transfert de la compétence en 2003.

*Monsieur Baptiste SIBBILLE demande pourquoi certains secteurs bénéficient de deux passages et pourquoi les ordures ménagères ne sont pas ramassées en même temps que les recyclables ?*

*Monsieur le Maire explique que le nombre de collectes par semaine est déterminé par les communes. Le choix d'une seconde tournée est le plus souvent motivé par la moindre capacité de stockage de leurs habitants en zone urbaine et une volonté que des bacs de gros volumes n'encombrent pas les rues. Il*

*précise qu'en pareil cas, le service est plus onéreux et cela est répercuté sur la taxe d'enlèvement d'ordure ménagère (TEOM) appliquée à cette zone. Il en va de même en cas d'option par la commune pour le ramassage des déchets verts en porte à porte.*

*Monsieur le Maire indique également que le choix de ne pas opter pour des véhicules bi-compartmentés a été réalisé par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin. En effet, le coût de collecte avec des véhicules de collecte d'une seule catégorie de déchets était moins élevé dans la mesure où les véhicules peuvent recevoir un plus grand volume et que les tournées sont calibrées pour limiter les allers-retours pour déchargements. A l'inverse, les véhicules bi-compartmentés disposent de volumes moins importants et peuvent être contraints de décharger dès qu'un compartiment est plein sous peine de passer deux fois au même endroit.*

*Monsieur Pascal CASSIAU souligne qu'il est rassurant de savoir que chacun paie en fonction du service dont il bénéficie.*

*Monsieur Baptiste SIBBILLE fait remarquer que le coût reste le même pour un habitant quelle que soit la propension à recycler alors que chaque ménage est désormais doté d'un container pour les recyclables.*

*Monsieur André ROLLINI signale que les déchets recyclés ont augmenté de 4 % quand les déchets verts ont diminué de 2 %.*

*Madame Gladys LEROY-TESTU partage une expérimentation mise en œuvre dans une intercommunalité de Picardie où des bacs collectifs ont été installés par quartiers. Lorsqu'ils sont pleins, c'est le nombre de levées qui sert de base à la facturation des habitants de cette zone.*

*Monsieur le Maire rappelle que même si les campagnes incitatives en faveur du tri portent leurs effets, cela conduit à perdre moins d'argent pour la collectivité mais jamais à en gagner. Il incite les conseillers municipaux intéressés à visiter des centres de tri, dont celui du SMEDAR, car cela est très instructif. Il craint que les pratiques des pays nordiques qui mettent en place un paiement incitatif en fonction du poids des déchets collectés ne soit pas transposable en France, sous peine de voir des sacs déposés chez les voisins ou conduire à une augmentation des dépôts sauvages.*

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2020 portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.**

## **5. RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT DES BIENS COMMUNAUX DE LA MUETTE**

Lors de sa réunion du 12 octobre 2021, le Comité syndical du Syndicat des Biens Communaux de la Muette a délibéré sur son rapport d'activité pour 2020, puis son Président l'a transmis au maire de chaque commune membre.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2020 du Syndicat des Biens Communaux de la Muette.**

## 6. RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS ET REMUNERATION

La collectivité organise les opérations de recensement suivant les prescriptions de l'INSEE. Le recensement prévu début 2021 a dû être reporté en 2022 en raison du contexte sanitaire.

Il est nécessaire de procéder au recrutement des agents recenseurs et à la détermination de leur rémunération.

*Monsieur Régis LECLERC demande si ces indemnités seront imposables.*

*Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative dans la mesure où il s'agit de salaires.*

*Monsieur Baptiste SIBBILLE s'interroge sur d'éventuels déséquilibres entre les districts compte tenu des différences de densités existant sur l'ensemble du territoire communal. Certains agents recenseurs pourront se déplacer à pied dans le centre bourg alors que d'autres devront être véhiculés.*

*Monsieur Martial DELABARRE, Directeur général des Services, rappelle que le découpage en districts est validé par l'INSEE qui impose des règles strictes pour les délimiter : par exemple, une cible comprise entre 180 et 250 logements avec des délimitations qui se situent en milieu de voirie. En outre, il explique que certains paramètres sont à ce stade inconnus : le nombre de logements à visiter en l'absence d'une boîte à lettre individuelle comportant les noms des résidents, le taux de réponses aux questionnaires en ligne qui éviteront un passage pour ramasser les bulletins, etc...*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **De charger Monsieur le Maire de recruter des agents recenseurs en fonction du nombre de districts validés par l'INSEE,**
- **De fixer la rémunération des agents recenseurs, qui ne sont ni stagiaire, ni titulaire, ni contractuel au sein d'une collectivité comme suit :**

<b>Rémunération agents recenseurs (en euros brut)</b>	
<b>Forfait formation et préparation de la tournée de reconnaissance</b>	<b>130,00 €</b>
<b>Rémunération par feuille de Logement retournée</b>	<b>2,02 €</b>
<b>Rémunération par bulletin individuel retourné</b>	<b>1,33 €</b>
<b>Prime pour 30% des logements validés à J+7</b>	<b>20,00 €</b>
<b>Prime pour 60% des logements validés à J+14</b>	<b>30,00 €</b>
<b>Prime pour 100% des logements visités à J+14</b>	<b>50,00 €</b>
<b>Prime pour 85% des logements validés à J+21</b>	<b>20,00 €</b>

- **D'indemniser les agents stagiaires, titulaires ou contractuels de collectivités sur la base des heures supplémentaires ou des heures complémentaires réalisées.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la bonne organisation du recensement.**

## 7. REVISION DES TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Par délibération du 14 avril 2021, le conseil municipal a suspendu l'application de la délibération fixant le tarif des publicités insérées dans le bulletin municipal pour les exercices 2020 et 2021.

Antérieurement, le tarif appliqué avait été fixé annuellement pour trois parutions annuelles et n'avait pas été revalorisé depuis 2016.

Afin de disposer d'une latitude dans la périodicité de parution, il est proposé d'actualiser un coût de l'encart publicitaire par parution suivant la dimension de celle-ci.

En outre, il est proposé de majorer le prix de vente des encarts publicitaires de 15% qui seront insérés en 4<sup>ème</sup> de couverture (excepté pour les 1/8 de la page quadrichromie qui n'ont pas vocation à y figurer), sous réserve de la mise en vente de ces espaces (la commune peut notamment les conserver pour la publicité des manifestations qu'elle organise ou de celles qu'elle soutient) et suivant l'ordre d'arrivée des réservations.

*Madame Gladys LEROY-TESTU demande quand le prochain numéro du bulletin municipal paraîtra ?*

*Madame Valérie LOPEZ indique qu'il est en cours d'impression et devrait être distribué dans la première quinzaine de décembre.*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs des encarts publicitaires comme suit à compter des parutions publiées postérieurement au 1er janvier 2022 :-ci, comme suit :**

Dimensions de l'encart publicitaire	Tarifs antérieurs pour mémoire	Nouveaux tarifs
1/8 de page quadrichromie	50,00 €	53,00 €
1/4 de page quadrichromie	83,33 €	88,00 €
1/4 de page quadrichromie en 4 <sup>ème</sup> de couverture		101,20 €
1/2 page quadrichromie	153,33 €	160,00 €
1/2 page quadrichromie en 4 <sup>ème</sup> de couverture		184,00 €
1 page quadrichromie	253,33 €	260,00 €
1 page quadrichromie en 4 <sup>ème</sup> de couverture		299,00 €

## 8. CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE POUR LES EXERCICES 2015 A 2019 ET SA REPONSE

Par courrier du 25 octobre 2021, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Normandie a fait parvenir son rapport d'observations définitives sur la gestion de la Commune pour les exercices 2015 à 2019, accompagné de la réponse formulée par Monsieur le Maire par courrier enregistré au greffe de la chambre le 19 octobre 2021.

En application du Code des juridictions financières, la communication de ce document est inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal dès la plus proche réunion qui suit sa réception et doit donner lieu à débat.

Le rapport complet a été adressé à chaque conseiller municipal avec la convocation à la présente séance.

*Monsieur le Maire donne lecture des recommandations et obligations de faire retenues par la CRC ainsi que de la lettre de réponse qu'il a dressé à réception du rapport d'observations définitives :*

*« Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie,*

*J'ai pris connaissance avec la plus grande attention du rapport d'observations définitives de la commune de Quincampoix parvenu en mairie le 20 septembre 2021 pour les années 2015 à 2019.*

*Avant d'aborder le fond du rapport, je souhaite souligner les conditions dans lesquelles la procédure a été menée :*

- *Il s'agissait en effet du tout premier contrôle de gestion pour la commune.*
- *La conseillère en charge du contrôle venait d'être nommée le 1er septembre 2020 dans le corps des magistrats de la Chambre des Comptes.*
- *Le contrôle s'est déroulé sur une courte période de moins de trois mois, troublée par la crise sanitaire qui constituait une urgence impérieuse et nécessitait une mobilisation permanente des forces présentes au service des habitants, mais également par un déficit en personnel en raison de la demande de mise à la retraite du secrétaire général ayant officié pendant plus de quarante années de service.*

*Malgré tout mon respect pour la noble institution que vous présidez, la procédure de contrôle des pièces telle qu'elle a été conduite, à compter d'octobre 2020, a constitué une pression excessive dans le contexte lié au COVID.*

*L'obtention de délais plus longs pour répondre aux nombreuses et fréquentes demandes de production de documents et sollicitations ou rappels de la conseillère aurait, sans nul doute, permis des conclusions différentes de celles du rapport d'observations définitives.*

*Le personnel de la commune a cependant fait montre d'un investissement remarquable pour satisfaire les demandes de documents sans toujours disposer des moyens informatiques efficaces pour le faire dans le contexte que j'ai déjà rappelé.*

*Je prends l'entière responsabilité d'avoir priorisé la gestion de la crise COVID sur les réponses à la conseillère en charge du contrôle pendant cette période trouble et me permets d'observer par ailleurs, la disproportion de la période de contrôle si on la rapporte à la durée de production du rapport définitif de la chambre régionale des comptes parvenu quasiment 1 an après.*

*La chambre se montre sévère dans certaines de ses formulations, je relève néanmoins la pertinence de bon nombre de ses recommandations, qui viennent conforter des actions déjà engagées.*

*En revanche, je tiens à exprimer mon incompréhension quant aux observations relatives à la commande publique conservées dans les derniers paragraphes de la synthèse et au sein du chapitre IV. Si la formulation de la chambre pouvait se justifier dans le cadre du rapport d'observations provisoires, faute d'avoir eu accès, fin 2020, à l'ensemble des pièces de procédure sur les quatre opérations sélectionnées, elle ne repose, depuis lors, sur aucun cas concret. En effet, les pièces manquantes ont été transmises au greffe à l'appui des réponses au rapport provisoire, ainsi que le reconnaît d'ailleurs la chambre.*

*Plus que jamais, l'administration communale s'attache à veiller à la parfaite conservation des pièces de marchés publics.*

*Dans cet objectif, la commune s'est associée aux grands donneurs d'ordre publics du département afin d'utiliser le portail unique « Marchés Publics Electroniques MPE76 » pour la passation de ses marchés. Cette plateforme permet d'optimiser l'accès à la commande publique, facilite la communication des données essentielles et la traçabilité des procédures. Ces garanties sont à même de justifier le respect des principes fondamentaux de la commande publique.*

*Par ailleurs, l'archivage des documents numériques est un chantier nouveau et complexe. Je prendrai contact, comme je m'y étais engagé devant la Chambre lors de l'audition du 25 juin 2021, avec le service des archives départementales afin d'établir les modalités de conservation des documents numériques, notamment pour ce qui concerne la commande publique, avec la perspective éventuelle d'une acquisition d'une solution logicielle adaptée.*

*S'agissant des autres commentaires spécifiques que j'entends formuler sur le rapport d'observations définitives, ils sont intégrés, pour une meilleure lisibilité et un débat en conseil municipal dans le présent document valant réponse.*

*Vous en souhaitant bonne réception,*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, en l'expression de mon profond respect. »*

*Madame Gladys LEROY-TESTU demande quelles sont les conséquences de ce contrôle et les délais pour se mettre en règle.*

*Monsieur le Maire considère que ce contrôle est à prendre pour ce qu'il est dans une collectivité à échelle humaine comme l'est la commune de Quincampoix : un audit qui relève d'une démarche d'amélioration continue. Avec sa présentation en Conseil municipal, s'enclenche un délai d'un an pour produire un rapport de suite à cette même instance, rapport qui devra également être communiqué à la CRC. Certaines observations sont justifiées et conduiront, si cela n'a pas déjà été fait, à la présentation de délibérations au cours de l'exercice à venir. D'autres relèvent du choix souverain de l'assemblée municipale et n'ont pas vocation à être reniées telle la décision d'acquisition de la résidence autonomie.*

*Monsieur Martial DELABARRE, Directeur général des Services, ajoute que le rapport et sa réponse seront rendus publics après cette délibération et seront mis en ligne par la CRC sur son site internet. Il indique également que dans la foulée du contrôle de la commune, celui des comptes 2018 et 2019 tenus par le comptable public a été engagé par la même magistrate.*

*Madame Gladys LEROY-TESTU estime qu'il est effectivement intéressant d'être mis en alerte sur certains points ; cela donne des axes d'amélioration.*

*Monsieur le Maire propose de faire un point d'étape sur les avancées d'ici au mois de juin même si la plupart des décisions seront soumises à l'approbation du Conseil municipal.*

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives sur la gestion de la Commune pour les exercices 2015 à 2019.**

## 9. QUESTIONS DIVERSES

*Madame Valérie LOPEZ informe de l'évolution du protocole sanitaire dans les écoles. La mise en œuvre de ces modifications qui sont annoncées mais dont les dates d'effet ne se sont pas toujours précisées n'est pas sans poser quelques difficultés et nécessiter une grande capacité d'adaptation. Pour exemple, le cas positif détecté dans une classe de l'école élémentaire André MARTIN à la suite d'une campagne de tests salivaires a donné lieu ce jour, dans une période de chevauchement de consigne, à un déjeuner improvisé en classe.*

*Monsieur Régis LECLERC indique que la Commission Bâtiments communaux s'est réunie samedi dernier pour faire le point sur les travaux en cours :*

- *La construction du groupe scolaire : le dossier de consultation sera lancé au cours du premier trimestre 2022.*
- *La construction d'une chaufferie bois : le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil d'acheteur de la Commune. Le règlement de consultation prévoyait une visite obligatoire pour les lots les plus techniques. La date de remise des plis est prévue le 3 décembre 2021 à 12h00.*

*Monsieur Francis DURAN indique qu'il a participé à une journée de formation consacrée aux fondamentaux de l'urbanisme avec ses collègues élus, Madame Gladys LEROY-TESTU, Madame, Florence BLANCHET, Monsieur Baptiste SIBBILLE, et des élus de Franqueville Saint Pierre. L'intervenant et le sujet lui sont apparus comme captivants.*

*Madame Gladys LEROY-TESTU confirme le caractère qualitatif de cette session de formation organisée par l'Association des Maires de France. Elle considère que l'urbanisme est un sujet central dans plusieurs autres domaines, que ce soit en matière de voirie, de mobilité...*

*Monsieur le Maire en convient et rappelle que ce sont des domaines qui relèvent de l'intercommunalité.*

*Madame Gladys LEROY-TESTU ajoute que les ateliers "Club Climat" organisés par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin jusqu'à la mi-décembre dans le cadre du projet Plan Climat Air Energie Territorial sont d'ailleurs très intéressants et invite les membres du Conseil municipal à y participer.*

*Madame Valérie FAKIR informe que la distribution du colis de Noël aux aînés aura lieu le 15 décembre 2021. Elle indique également que le repas des aînés est programmé le 21 mai 2022 et qu'elle espère qu'il pourra se tenir.*

*Monsieur André ROLLINI expose avoir assisté le vendredi 19 novembre 2021, en préfecture de Rouen, à une réunion au sujet du Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDSAR). Sur un budget total de 64 200 €, 32 % des fonds seront réservés aux communes. Il ne faut donc pas espérer des financements sur cette thématique lors des aménagements de voirie.*

*Monsieur André ROLLINI informe qu'une réunion de présentation aux riverains du projet d'aménagement de la rue du Sud est prévue le 4 décembre prochain.*

*Monsieur Pascal CASSIAU dresse le bilan de la dernière Commission Développement durable. Au-delà des actions reconduites, il évoque le marché durable qui a désormais lieu le premier dimanche de chaque mois, le projet de recensement des sentes et le redémarrage du vélo-bus à compter de mars 2022.*

*Madame Fanny LEBRET rappelle que le Téléthon se tiendra la semaine prochaine, avec le cocktail d'ouverture le vendredi 3 décembre à partir de 19h00, à la salle des fêtes Jean-Baptiste JOUENNE. Elle informe également de la programmation du salon des Talents le 19 décembre 2021.*

*Monsieur le Maire conclut le tour de table en signalant qu'il est attendu une réponse avant le 29 novembre s'agissant de l'invitation reçue pour participer au repas du personnel communal, prévu le mercredi 8 décembre 2021, à 19h00, salle des fêtes.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 53.